



LOCATION - PRESTATIONS - VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les projets de location et / ou de mise en scène réalisés par la marque Something Yellow, et régissent la relation contractuelle entre :

Something Yellow, marque de L'agence Lovely Instants, dont le siège social est au Luxembourg au 130 route d'Arlon, L-8008 Strassen, N° de TVA LU31565056, N°RCS : B237798, en la personne de son représentant légal, Sandrine BAHUON, ci-après nommée « Something Yellow »

Et

Le client,
ci-après nommé « Le Client »

1. GÉNÉRALITÉS

Something Yellow offre des services de location de matériels et d'équipement de réception à destination des particuliers et des professionnels.

Something Yellow est joignable par téléphone au +33 6 22 36 94 95 par e-mail à l'adresse contact@somethingyellow.fr ou par courrier à l'adresse de l'entrepôt Something Yellow 3 B Rue du Moulin 55700 Stenay.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les services et font partie intégrante de l'offre proposée par Something Yellow, à l'exclusion des conditions générales éventuelles du client. En faisant appel aux services Something Yellow, le client accepte d'être lié sans réserve par les présentes conditions générales. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'un écrit signé par Something Yellow.

Something Yellow peut modifier les présentes conditions générales à tout moment. Le client est donc invité à les consulter de manière régulière sur le site internet www.somethingyellow.fr avant de faire appel aux services de Something Yellow

2. DEVIS ET CONFIRMATION

Les prix de la location du matériel sont indiqués en euros, hors TVA, hors frais de transport et de livraison. Si le client opte pour le service de scénographie, livraison, d'installation ou de désinstallation de Something Yellow, ces frais s'ajoutent au prix de location et sont également mentionnés dans l'offre.

Pour demander un devis, le client peut s'adresser à Something Yellow par téléphone au numéro + 33 6 22 36 94 95, par e-mail à contact@somethingyellow.fr ou via le site internet www.somethingyellow.fr. Lors de la demande, il est requis d'indiquer le type et la quantité de matériels souhaités, le premier et le dernier jour de location, les modalités de livraison (livraison sur place ou enlèvement dans les entrepôts de Something Yellow), et toute autre information complémentaire concernant les services et/ou les matériels souhaités.

Something Yellow fait ses meilleurs efforts pour que les visuels photographiques du matériel sur son site internet représentent aussi fidèlement que possible le matériel offert à la location. Le client est invité à s'adresser à Something Yellow pour tout renseignement complémentaire.

Dès réception d'une demande par téléphone ou par e-mail, Something Yellow adressera dans les meilleurs délais une offre de prix, sous réserve de la disponibilité du matériel. Sauf mention contraire figurant sur l'offre, elle est valable pendant 7 (sept) jours à compter de son envoi. Le contrat est conclu dès que le client accepte par écrit et sans réserve l'offre de Something Yellow. Toute commande doit être passée par écrit et accompagnée d'un acompte dont le montant est précisé dans l'offre.

Le client peut également commander directement le matériel via le site internet de Something Yellow www.somethingyellow.fr en sélectionnant le matériel et les quantités choisies, le premier jour et le dernier jour de location, et les modalités de livraison. Une fois le paiement effectué et sous réserve de la disponibilité du matériel commandé, le client recevra une confirmation de sa commande par e-mail.

Pour chaque commande, un acompte de 50% du devis vous sera demandé

Something Yellow se réserve le droit de refuser une commande à tout moment pour des motifs légitimes et sans être redevable d'aucune indemnité à l'égard du client, notamment en cas d'indisponibilité du matériel commandé, de défaut de paiement du client, de risque d'insolvabilité ou de tout autre litige ou problème survenu avec le client.

La date et l'horaire de restitution du matériel sont impératifs et tout retard sera facturé selon le tarif en vigueur. Toute manutention non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire.

3. LIVRAISON ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL

Le client peut choisir d'enlever et/ou de retourner le matériel lui-même dans les entrepôts de Something Yellow ou de faire appel au service de livraison de Something Yellow.

3.1 Enlèvement du matériel par le client

Si le client choisit d'enlever et/ou de retourner le matériel lui-même ou par un tiers de son choix dans les entrepôts de Something Yellow, le transport, la manutention, le chargement et le déchargement se font à ses frais, risques et sous son entière responsabilité. L'enlèvement et le retour du matériel doivent intervenir au(x) jour(s) et heure(s) fixé(s) dans le contrat.

3.2 Livraison du matériel par Something Yellow

Les livraisons se font au pas de porte de l'immeuble ou de la maison du client. Le client s'engage à ce que le lieu de livraison soit facilement accessible. En cas de retard de livraison, le client est informé par téléphone ou par e-mail.

Le prix proposé par Something Yellow pour ce service inclut 45 minutes pour le déchargement du matériel chez le client et 45 minutes pour le chargement du matériel à l'issue de la location. Tout quart d'heure supplémentaire sera facturé au client au tarif en vigueur disponible sur le site www.somethingyellow.fr, sauf si ce délai est dû à la faute ou négligence de Something Yellow. Toute manutention non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire, aux conditions de tarification particulières publiées sur le site www.somethingyellow.fr.

3.3 Indisponibilité du matériel

Si par extraordinaire, tout ou partie du matériel commandé devait être indisponible, et ce, pour quelque raison que ce soit, lors de la livraison ou de l'enlèvement convenu avec le client, Something Yellow proposera au client des alternatives. Si les client les refuses, Something Yellow remboursera au client le prix déjà payé par le client pour le matériel manquant, à l'exclusion de toute indemnité, sauf exception(s) prévue(s) par la loi.

3.4 Contrôle du matériel

Le client doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel loué. Il reconnaît recevoir le matériel en bon état, apte au fonctionnement et en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le client s'engage à restituer les matériels loués, triés par catégorie, et conditionnés dans leurs protections, bacs et chariots d'origine. Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition et au retour du matériel loué. Le client est tenu d'y assister et de mentionner par écrit ses éventuelles observations. En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire de Something Yellow fera foi.

Le matériel ne sera considéré comme restitué qu'après avoir fait l'objet d'un inventaire contradictoire ou, en cas de refus du client donneur d'ordre, d'un inventaire de la part de Something Yellow seul.

3.4 Caution

Lors de la réception du matériel s'il y a lieu, une caution de 300 € (trois cents euros) minimum sera demandée. Le règlement pourra être effectué en virement ou en espèce. La caution sera rendue après comptage et vérification du matériel au maximum 3 semaines après l'événement.

4. DURÉE DE LA LOCATION

La période de location s'étend du jour où le matériel loué quitte les entrepôts de Something Yellow (ou, dans l'hypothèse où le client se charge lui-même de l'enlèvement, le moment où le matériel est mis à disposition du client pour enlèvement, même si le client ne vient pas le chercher au moment convenu) à celui où il y est restitué par le client.

Les prix des services proposés par Something Yellow sur son site www.somethingyellow.fr sont valables pour une location de trois jours ouvrables, en ce compris le jour de l'enlèvement ou de la livraison et celui de la restitution du matériel à Something Yellow. Si la période de location excède trois jours ouvrables, le prix des services fera l'objet d'un devis établi sur demande par Something Yellow. Toute journée supplémentaire entamée est considérée comme un jour entier de location et sera facturée à ce titre.

5. RESTITUTION DU MATÉRIEL

Le client doit restituer le matériel loué dans les bacs, emballages ou conditionnements prévus à cet effet, et dans l'état dans lequel le client a reçu le matériel. Si Something Yellow se charge de la reprise du matériel chez le client, le matériel doit être accessible et prêt au chargement. A défaut, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 75 EUR, à majorer des frais de main d'œuvre et d'immobilisation du camion au-delà de la période de 45 minutes visée à l'article 3.2 ci-dessus. Si le matériel n'est pas prêt à être chargé tout de suite et que le transporteur de Something Yellow doit revenir ultérieurement, ce second transport sera également facturé au client.

Le comptage et l'examen qualitatif du matériel retourné s'effectuent dans les entrepôts de Something Yellow. Tout matériel non restitué, détérioré ou impropre à son usage, quelle qu'en soit la cause, sera facturé au client à la valeur de son prix de rachat sur le marché majoré d'une indemnité d'indisponibilité de 20%.

6. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute modification intervenant après l'acceptation de l'offre par le client devra être transmise à Something Yellow par tous les moyens, étant entendu que Something Yellow se réserve dans ce cas, le droit d'accepter ou non lesdites modifications et le cas échéant de modifier son offre en conséquence. Le client sera alors tenu de confirmer cette nouvelle offre dans le délai de validité indiqué dans la nouvelle offre. A défaut, les modifications ne seront pas prises en compte.

Toute annulation d'une commande par le client doit également être transmise à Something Yellow par écrit. En cas d'annulation par le client après une validation et le règlement d'un premier acompte, aucun remboursement ne sera effectué. L'acompte du client sera considéré comme une indemnité pour la mise à disposition du matériel et le travail réalisé. Cette indemnité est fixée à 100% du prix du contrat si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début de la location.

7. RÈGLEMENT

Les factures de Something Yellow doivent être payées à la date de règlement mentionnée sur la facture. A défaut de recevoir le paiement dans sa totalité, Something Yellow se réserve le droit de refuser la délivrance du matériel et de suspendre tous les services en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues par le client, sans préjudice de ses autres droits. En cas de défaut de paiement, tout montant dû par le client deviendra immédiatement et intégralement exigible même s'il n'est pas encore arrivé à échéance. En outre, des intérêts de retard seront dus à compter de la date d'échéance des factures au taux annuel de 10%.

8. UTILISATION DU MATÉRIEL

Le client reconnaît avoir été informé des règles de sécurité à respecter pour le placement et l'utilisation du matériel et avoir eu la possibilité de poser ses questions éventuelles à Something Yellow. Il s'engage à utiliser le matériel en bon père de famille conformément à sa destination usuelle et aux instructions de Something Yellow et du fabricant. Le client certifie être apte à utiliser le matériel et garantir que les

personnes amenées à utiliser le matériel au cours de la location en feront un usage conforme. Il exonère Something Yellow de toute responsabilité à cet égard.

Le Client s'interdit tout comportement ou action susceptible d'endommager le matériel. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel. Il devra informer Something Yellow immédiatement de tout constat de perte ou de dégradation du matériel.

Something Yellow se réserve le droit d'arrêter anticipativement les services ou de reprendre le matériel à tout moment si elle considère que le matériel n'est pas utilisé conformément à sa destination et/ou dans le respect des instructions d'utilisation ou de sécurité, sans être redevable d'aucune indemnité envers le client.

9. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le matériel reste la propriété de Something Yellow, le client s'interdit de le laisser saisir par l'un de ces créanciers. Le client est dépositaire du matériel pendant toute la durée de la location. Il s'engage à stocker le matériel de manière appropriée afin de prévenir tout vol, perte ou dégradation du matériel. Le transfert des risques s'effectue dès la mise à disposition ou la livraison du matériel au client. Le client assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Il souscrira à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité pendant le temps où il a la garde du matériel, et transmettra une copie de la police d'assurance Something Yellow sur simple demande. Les couvertures ou limites d'assurance prévues dans les polices du client ne constituent pas une limitation de la responsabilité du client à l'égard de Something Yellow. Le client, en tant qu'organisateur de la manifestation au cours de laquelle Something Yellow intervient, doit notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assureurs, les éventuelles extensions de garanties.

Le client s'engage à garantir Something Yellow contre tout recours et/ou réclamation de quelque nature que ce soit qui pourrait être exercé par son personnel ou par tout tiers, à l'occasion de la prestation, en raison notamment de tous dommages aux biens ou aux personnes, imputables au client ou à toute autre personne agissant pour son compte ou aux choses dont il a la garde, notamment en cas de non-respect des instructions d'utilisation ou en cas d'utilisation non conforme du matériel loué. Il s'engage à indemniser Something Yellow de tous dommages, pertes ou dépenses résultant d'un tel recours et/ou réclamation.

En cas de vol, perte, dommage ou dégradation du matériel, les frais de réparation et de remplacement ainsi que le manque à gagner lié à l'immobilisation du matériel seront mis à charge du client. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni réduction du prix des services en cas de perte ou de vol du matériel avant l'échéance de la location.

Il est interdit au client de déménager le matériel, le sous-louer, le mettre en gage ou l'aliéner de quelque façon que ce soit. Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le matériel reste en permanence identifiable et distinct des autres marchandises en possession du client. Le matériel devra être stocké dans un endroit qui lui est spécifiquement dédié.

Pour le bon ordre, il est précisé que la perte ou la dégradation du matériel à la suite notamment de vols, incendies, dégâts des eaux, foudre, tempête, catastrophes naturelles ou explosion ne constituent pas des cas de force majeure exonérant la responsabilité du client à l'égard de Something Yellow.

10. ACCÈS AU SITE INTERNET

Le site internet www.somethingyellow.fr est administré par Something Yellow. L'accès et l'utilisation du site impliquent l'acceptation sans réserve par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation, telles qu'elles existent au moment de l'accès.

Le site est accessible « en état » et en fonction de sa disponibilité. Something Yellow se réserve la possibilité d'interrompre ou de suspendre momentanément l'accès au site ou d'en modifier l'accès en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de Something Yellow et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site. Ces interventions pourront être effectuées sans information préalable de l'utilisateur et sans indemnité quelconque au profit de l'utilisateur. Something Yellow ne garantit pas l'accès permanent à son site web, ni le fonctionnement optimal de celui-ci. En aucun cas la responsabilité de Something Yellow ne pourra être engagée en cas d'impossibilité pour l'utilisateur d'accéder à et/ou d'utiliser le site.

Something Yellow s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour sécuriser au mieux l'accès, la consultation et l'utilisation du site. L'utilisateur reconnaît néanmoins que l'utilisation du site se fait à ses risques et périls. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du site. Il est seul responsable de tout dommage subi par son ordinateur ou toute perte de données consécutive au téléchargement d'un contenu ou à l'utilisation du site. Il doit prendre toutes mesures appropriées pour protéger ses données, et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant à travers les contenus du site.

Les frais de télécommunication et autres frais induits par l'accès et l'utilisation du site sont à la charge exclusive de l'utilisateur.

Le site peut contenir des liens vers des sites tiers non édités ou contrôlés par Something Yellow. Something Yellow décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, le fonctionnement, les services proposés et l'accès de ces sites tiers.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le site à des fins illégales ou nuisibles et à ne pas bloquer ou modifier l'accès ou le contenu du site.

Le site et l'ensemble de son contenu (y compris les textes, commentaires, revues, illustrations, images, dessins, modèles, bases de données, marques, logos, documents téléchargeables, marchandises etc.) sont protégés par le droit d'auteur ainsi que par tout autre droit de propriété intellectuelle et ce, pour le monde entier. Something Yellow est titulaire de ces droits de propriété intellectuelle ou dispose de l'autorisation d'exploiter l'ensemble de ces droits.

Something Yellow permet aux utilisateurs de visualiser le contenu du site sur leur ordinateur, tablette ou smartphone, pour leurs propres besoins, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique. L'utilisateur reconnaît que toute exploitation (c'est-à-dire toute reproduction, adaptation, communication et distribution au public, totale ou partielle), pour quelque motif que ce soit, de tout ou partie du site est interdite sans l'accord préalable et écrit de Something Yellow.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le client sera tenu d'informer tout bailleur et créancier gagiste par écrit que le matériel est loué par Something Yellow et demeure la propriété de Something Yellow.

12. RESPONSABILITÉ DE SOMETHING YELLOW

Something Yellow met tout en œuvre pour respecter les horaires convenus avec le client. Cependant, des aléas comme les conditions météorologiques ou de circulation peuvent parfois retarder ou empêcher

l'exécution des services. Le client reconnaît qu'il ne pourra réclamer aucun dédommagement en cas de retard de livraison ou d'enlèvement de la part de Something Yellow, sauf si ce retard est dû à une faute lourde ou volontaire de Something Yellow.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Something Yellow était établie pour quelque raison que ce soit, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être dûs au client ne pourra excéder le prix des services prévus en exécution du contrat. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas dans les cas de figure spécifiés par la loi.

En outre, Something Yellow ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, accessoire, spécial ou consécutif subi par le client. Something Yellow ne sera en aucun cas responsable en cas de défaut d'exécution de ses obligations dû à un cas de force majeure, notamment les conditions météorologiques ou de circulation, les grèves, ou autres circonstances indépendantes de sa volonté.

13. DROIT DE RÉTRACTATION (CONSOMMATEURS)

Si le client est un consommateur qui commande des services auprès de Something Yellow à distance (par internet, e-mail) ou en dehors de l'établissement de Something Yellow, il dispose d'un droit de communiquer à Something Yellow qu'il renonce à sa commande, sans frais et sans motif, dans un délai de 14 jours à partir du jour qui suit la conclusion du contrat. Pour ce faire, le consommateur peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint aux présentes conditions générales.

Si un acompte a déjà été versé, les remboursements sont effectués dans un délai de 30 jours après la réception de la demande de rétractation du client. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire du client.

Le consommateur ne dispose pas du droit de rétractation dans les cas déterminés par la loi et entre autres quand l'exécution du contrat de prestation a commencé avant la fin du délai de rétractation. Le consommateur reconnaît qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été exécuté par Something Yellow.

14. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Something Yellow respecte votre droit à la vie privée. Les données personnelles des clients sont traitées conformément à la politique vie privée disponible sur notre site internet www.somethingyellow.fr.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les présentes conditions générales de transaction ne sauraient entraîner une quelconque cession de droits de propriété intellectuelle pouvant être mis en œuvre au titre de la prestation commandée. Les équipements logiciel et documentation ainsi que tout renseignement technique ou de toute nature appartenant au prestataire sont et demeureront la propriété exclusive de Something Yellow. Sous réserve d'un accord préalable, le client autorise Something Yellow à le citer dans ses documents commerciaux sous quelque forme que ce soit en qualité de référence commerciale.

Chaque partie garantira à l'autre la confidentialité des informations de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont elle a connaissance au titre de la commande et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître le contenu au titre de la réalisation de la prestation commandée.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales devaient être tenues pour inapplicables ou nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveraient toute leur portée. Something Yellow et le client conviennent dans ce cas de substituer à toute disposition inapplicable ou non valable une nouvelle disposition susceptible d'atteindre au mieux les objectifs économiques, légaux et commerciaux tels que définis dans la disposition annulée.

17. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes conditions générales sont soumises au droit luxembourgeois. En cas de litige, seuls les tribunaux de Luxembourg sont compétents, et ce, sans préjudice du droit du consommateur d'introduire l'affaire devant le tribunal de son arrondissement

Something Yellow

.



Sandrine Bahuon
WEDDING PLANNER & DESIGNER

Le Client

« J'ai lu et j'accepte les présentes
conditions générales de vente »

Annexe 1 :

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION¹

À l'attention de :

Something Yellow marque de la société Lovely Instants S.à.r.l.-S établie et ayant son siège social au L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B237798

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation au contrat de prestations de services conclu en date du²

Date :

Signature

¹ Uniquement pour les contrats conclus à distance ou hors établissement

² Date de signature du devis et des CGV

